



SIÈGE D'APPOINT

Votre enfant doit peser au moins 18 kg (40 lb).

- 1** La ceinture de sécurité doit passer au milieu de l'épaule (clavicule) et sur les hanches (bassin) de l'enfant.
- 2** La ceinture doit être bien tendue.

Si la banquette arrière ne possède pas d'appui-tête, il est préférable d'utiliser un siège d'appoint avec dossier intégré. **3**

NOTE : Certains modèles de sièges d'appoint ont un système d'ancrage universel (SAU) qu'il faut utiliser selon les instructions du fabricant.

Attachez-le à la vie!

siegedauto.qc.ca

Société de l'assurance
automobile

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité